

CHE 110.099.420 - ISSN 2296-4673

La Pomme

Bulletin périodique de la Fondation
Archives Vivantes

Nouvelles de la Fondation

Certains Amis de la Fondation ont sans doute profité du confinement pour faire de l'ordre dans leurs papiers de famille. Plusieurs dossiers se sont en effet enrichis ces dernières semaines à l'occasion de la reprise. Il s'agit, entre autres, des familles Gogniat, Müller (Niederbipp BE), Perrinjaquet, Vaucher de la Croix et Wieland.

De leur côté, les responsables de "La Pomme" et du **Projet Romandie ADNy** se sont activés pour maintenir le lien entre les membres et progresser dans la recherche du lien entre patronyme et chromosome Y des familles de Suisse romande. Les personnes qui souhaiteraient rejoindre ce projet peuvent se rendre sur le site :

Familytreedna.com/groups/swiss-romandydna/about

Il leur suffit alors de "cliquer" sur le lien correspondant.

Erratum : Grippe de Hongkong

Un lecteur nous signale fort justement que la grippe de Hongkong a fait un million de morts, **mais dans le monde entier... pas en Europe !**



La grippe de Hongkong, première pandémie mondiale, a fait un million de morts dans le monde

John Sutter déboulonné à Sacramento

Une œuvre représentant John Sutter a été vandalisée puis retirée. Problème : ce pionnier est omniprésent dans la région de Sacramento.



La statue trônait devant un centre hospitalier de Sacramento (*Le Matin*)

Le mois dernier une statue de John Sutter a été vandalisée à Sacramento, la capitale de la Californie. L'œuvre représentant «l'une des plus grandes figures du passé de la ville», écrivait CBS, avait été éclaboussée de peinture rouge. Elle subissait alors le même sort que de nombreuses statues des États-Unis représentant des personnages historiques accusés de racisme.

fr.wikipedia.org/wiki/John_Sutter



La statue vandalisée (*Le Matin*)

La semaine suivante, un pas de plus a été franchi. Les propriétaires de l'œuvre ont décidé de la retirer et la statue a été déboulonnée sous les applaudissements de quelques habitants.

Nueva Helvetia avant Sacramento

John Sutter est pourtant une figure centrale de Sacramento. Il est même considéré comme le fondateur de la ville. Suisse de naissance, originaire de Liestal, celui qui s'appelait alors Johann Suter est né en 1803. Il a immigré en Amérique dans les années 1830, puis il est devenu successivement Américain, Mexicain, puis de nouveau Américain, précise Wikipedia.

En 1839, il a fondé une colonie baptisée New Helvetia ou Nueva Helvetia – la Californie était alors mexicaine. Elle deviendra Fort Sutter puis finalement Sacramento. Fort Sutter est resté célèbre pour son lien avec la ruée vers l'or en Californie et John Sutter a été immortalisé dans « L'Or », de Blaise Cendrars. Il reste considéré comme une figure mythique de l'esprit des pionniers.

Centaines d'esclaves amérindiens

Alors où est le problème ? Pourquoi déboulonner cette statue d'une figure historique qui trônait là depuis trois décennies ? Des historiens considèrent toujours que Sutter est « une icône de l'industrie qui a ouvert la voie à la migration vers la Californie », note CBS. Mais « son héritage n'est pas sans controverse, comme l'ont souligné des militants et des historiens. Le dossier de Sutter auprès des Amérindiens a été examiné de près ces dernières années, certains historiens affirmant qu'il avait réduit en esclavage des centaines d'indigènes dans le cadre de son entreprise. »

Brutalités et esclaves sexuelles

On parle de 600 à 800 Amérindiens asservis. Et Sutter est aussi accusé de s'être constitué un harem d'esclaves sexuelles, de brutalités, d'humiliations et de meurtres. Des historiens remarquent néanmoins que toutes ces pratiques terribles n'étaient pas inhabituelles à l'époque. « Les valeurs que les gens avaient au milieu du XIX^e siècle sont très différentes de celles que nous avons au XXI^e siècle », commente Steve Beck, historien à Sacramento.

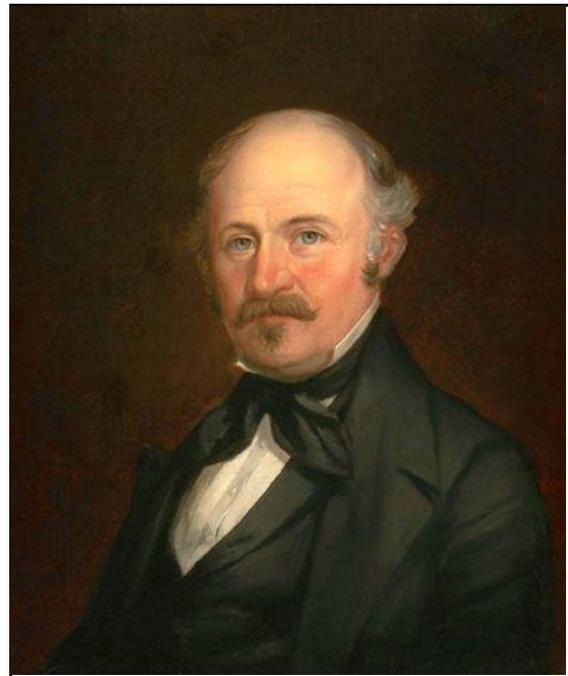
On ne sait pour l'instant pas si le retrait de la statue est temporaire ou définitif. Elle trônait devant un centre hospitalier, à qui elle avait été offerte il y a longtemps. Elle a été retirée « par respect pour certains des points de vue de nos membres », a-t-il indiqué.

John Sutter est partout

« Il y a des conversations importantes qui se déroulent à travers le pays sur la représentation appropriée des statues et des monuments », a précisé la société, qui possède des dizaines d'hôpitaux et cliniques en Californie. « Nous sommes impatients d'écouter et de participer à de futures conversations sur la façon dont notre propre communauté peut afficher des œuvres d'art des différentes communautés et individus qui ont joué un rôle important dans l'histoire de Sacramento. »

Le nom de cette société ? Il vient du pionnier suisse accusé de représenter l'esclavage et l'oppression : Sutter Health... Problème supplémentaire, le Suisse est partout dans la région. Plusieurs monuments, écoles, un parc, et même une chaîne de montagnes et un comté portent son nom.

Renaud Michiels



John A. Sutter (1803-1880)

Jacob Bettex, un marchand vaudois à la naissance du Canada britannique (2^e partie)

La première partie de cet article a introduit le Vaudois Jacob Bettex (1733-1807) et son rôle dans le développement britannique du Canada français. La descendance prolifique de Bettex au Canada – plus de 140'000 Québécois sont du nombre – appelle sans aucun doute à l'étude généalogique plus poussée de ce patriarche suisse de la colonisation nord-américaine. On a déjà noté la conversion au Québec du nom de Bettex à la graphie Bettez, en accord avec le passage du système orthographique franco-provençal à celui du français classique. Il faut en outre remarquer dans les registres le port du surnom (LE) SUISSE et sa disparition rapide.

Un acte de baptême rédigé à Québec le 13 juin 1774 attribue par exemple à Marie Catherine SUIS¹ un père dénommé « Jean SUIS »². Ce dernier est toutefois mal enregistré et correspond en réalité à Jacob BETTEX. Cette erreur de prénom, sans grande conséquence, s'accorde bien avec le fait qu'il est inscrit « père absent ». Un problème en revanche plus important ressort de l'inscription comme mère de Catherine LAMBERT alors qu'elle est décédée depuis huit ans. Il faudrait en vérité lire le nom de la seconde épouse de Jacob, Geneviève LAPARRE. Le 19 juillet 1775, l'acte de sépulture³ de Marie Catherine SUIS indique curieusement la même information fautive.

Plusieurs documents attestent que Jacob Bettex a porté civilement le surnom (LE) SUISSE. Le nom d'origine appartient aux catégories classiques du surnom et plusieurs autres pionniers suisses sont désignés de la même façon. Ce surnom reflète la saillance identitaire du Suisse, réalité dont témoignent par intermittence les registres de paroisse. Le Suisse dans l'Ancien Régime français évoque alors un rôle d'abord militaire, à la suite du traité de Lucerne (1521) qui a permis au mercenariat suisse de

régulièrement servir la France jusqu'à la chute de sa monarchie.

L'importance du peuplement militaire en Nouvelle-France a durablement marqué son anthroponymie par l'adoption sociale du nom de guerre⁴, de pair avec le maintien populaire du surnom. Un renforcement mutuel de ces deux phénomènes, à l'origine distincts, s'avère tout à fait plausible. Il en a résulté au Canada un nom-dit héréditaire, véritable nom de famille parallèle. À la différence de la France, où la mue identitaire ne durait que le temps du service militaire, le nom de guerre s'est perpétué au Canada et a peuplé l'état civil québécois de LAFLEUR, LAVIOLETTE, LALIBERTÉ et autres JOLICOEUR. Ce sont les matricules d'armée fossilisés d'Ancien Régime.

Au Canada, le surnom (LE) SUISSE ne s'est au mieux transmis qu'à la deuxième génération, et ce sans égard à la religion pratiquée. L'extinction peu caractéristique d'un tel nom-dit survient dans toutes les souches concernées, dont celle de Jacob Bettex, et (LE) SUISSE comme surnom n'est plus attesté après le début du XIX^e siècle. Ce phénomène se distingue de façon probante des autres ethnonymes convertis (p. ex. NORMAND, LALLEMAND, LITALIEN, BOURGUIGNON, etc.).

La langue populaire témoigne de la péjoration progressive de l'ethnonyme SUISSE au Canada français sous le régime britannique. Langue française et foi catholique fusionnent après 1763 en deux faces d'une même identité et les Suisses au service de la Grande-Bretagne incarnent une ambiguïté menaçante et redoutée. Le sens de SUISSE converge alors avec celui de huguenot et devient synonyme d'une perfidie présumée dont on incrimine socialement le protestant de langue française : « Monsieur Joly est un suisse... Parmi le peuple catholique, c'est un mot qui est détesté. »⁵ Un surnom résiste mal à ce genre d'évolution lexicale. Notons que le souvenir même de cet usage de « suisse » a disparu.

Notes :

¹ Registre de la population du Québec ancien, Baptême #621977.

² Cette graphie correspond au nom-dit (LE) SUISSE dont on affublait au Canada les ressortissants de la Confédération Helvétique.

³ Registre de la population du Québec ancien, Sépulture #485505.

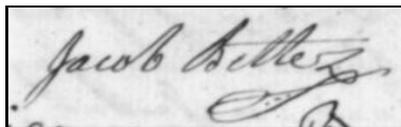
⁴ Luc Lépine, « Noms de guerre en Nouvelle-France : L'impact des noms de guerre des militaires français sur la patronymie québécoise », *Traces*, vol. 43, n° 5, 2005, 19-24.

⁵ Pierre Massé, *Contestation de l'élection de Berthier, mai 1878 : enquête des pétitionnaires : tenue à Berthier sous la présidence de l'Hon. Juge Olivier en mars et avril 1880*, [Berthier] : [s.n.], 1880, 136.

Lestées du nom-dit (LE) SUISSE, plusieurs lignées de Jacob Bettex prolongent et développent en Amérique du Nord un nom de famille dont quelques facteurs ont largement déterminé la fortune démographique. La période d'implantation et le nombre de garçons au cours des premières générations annoncent déjà leur destin. Le nom de famille BETTEZ se fait aujourd'hui relativement discret au 2'100^e rang des noms de famille québécois, porté par 0,004 % de la population⁶. Cette position au milieu du peloton ne réduit cependant en rien l'intérêt de cette famille vaudoise pour la recherche, qui se poursuit désormais sur un plan plus expérimental et anthropologique. Il reste en effet à établir la signature ADN romande ancestrale héritée par Jacob BETTEX et qui se multiplie depuis en Amérique.

Cet article avait révélé dans un premier temps la découverte d'une signature ADN propre aux BETTEX depuis un fils du pionnier prénommé Daniel. Cette signature est accessible à la page des résultats du projet Romandie ADN⁷ et affiche une appartenance à l'haplogroupe I, second en importance en Europe de l'Ouest, ainsi qu'à son sous-groupe S2606. Il restait donc à remonter d'une génération jusqu'au pionnier et cette étape s'annonce bien par la nouvelle de la participation au projet d'une lignée née d'un frère aîné de Daniel nommé Louis (1777-1858). Cette lignée américaine repousserait donc la signature ADN d'une génération dans le cas où le descendant testé concorderait par ses résultats avec ceux des autres BETTEZ. Il serait alors possible de conclure en la signature de leur père Jacob, qui ne peut en toute logique que provenir de Suisse. Il suffirait ensuite d'en localiser une copie similaire chez un BETTEX romand pour remonter aux sources médiévales mêmes du nom. Espérons pour finir sur une note optimiste que cet article trouvera le lecteur qui nous y conduira.

Pierre Gendreau-Héту



Signature de Jacob Bettex

(Paraphe incluant les 3 points maçonniques)



Pierre Gendreau-Héту

Pierre Gendreau-Héту a étudié la linguistique à l'Université de Montréal. Ses travaux de recherche aux études supérieures ont porté sur les systèmes d'écriture et leurs typologies historiques. Les questions d'onomastique ont par la suite retenu l'attention de ce chercheur indépendant, notamment l'origine et l'évolution des noms de famille au Canada français. Cette orientation a motivé l'intérêt de Pierre Gendreau-Héту pour la généalogie, dont la révolution génomique redéfinissait alors l'horizon scientifique. L'histoire des populations humaines connaît un profond renouvellement depuis l'introduction des données ADN et M. Gendreau-Héту y contribue depuis 2012 par ses recherches menées en généalogie génétique. Cette activité s'est d'abord inscrite au sein du projet californien French Heritage DNA, puis ensuite avec les projets Québec ADN^y et ADN^{mt}, dont l'auteur est le fondateur. Ces trois projets, lesquels comptent ensemble plus de 10'000 membres, ciblent l'établissement de signatures ADN ancestrales au moyen de la science participative. Les travaux de M. Gendreau-Héту, composés à la fois de cours, publications, conférences et ateliers, soutiennent une médiation fertile entre généalogie, anthropologie génétique et avancées de la génomique. Maintenant établi en Europe, ce chercheur a élargi son cadre de recherches avec les projets Romandie ADN^y et ADN^{mt} qu'il a fondés et qu'il mène aujourd'hui en partenariat avec la Fondation Archives Vivantes dont le siège est à La Côte-aux-Fées, dans le canton de Neuchâtel.

7

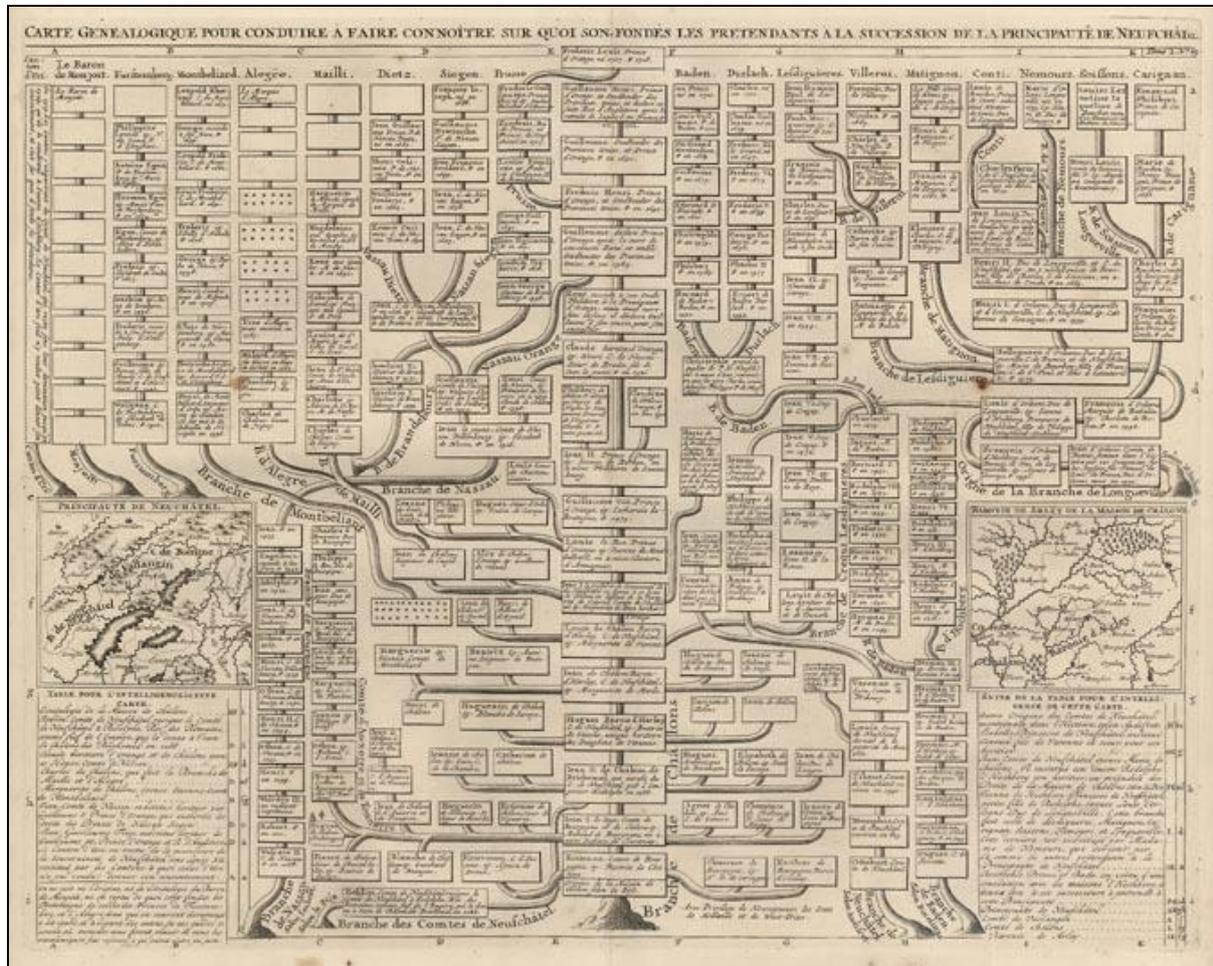
<https://www.familytreedna.com/public/SwissRomandyDNA?iframe=yresults>

⁶ Louis Duchesne, « Les 5000 premiers noms de famille, par ordre alphabétique, Québec. Annexe 2 », *Les Noms de famille au Québec : aspects statistiques et distribution spatiale*, Québec : Institut de la statistique du Québec, 2006, 41-64.

Trouvaille de notre vice-président

Jean-Samuel Py, infatigable dénicheur de documents et d'ouvrages rares, a mis récemment la main sur ce document original datant de 1700 et illustrant sous forme graphique les possibilités

de succession au trône de la principauté de Neuchâtel. Ce tableau généalogique en excellent état, gracieusement offert à la Fondation par son vice-président, sera encadré et accroché en salle de lecture dès cet automne.



Généalogie établie en 1707 pour déterminer la succession de Marie de Nemours

La succession de Marie de Nemours attire une quinzaine de prétendants dans des manœuvres politiques homériques. Le Tribunal des Trois-États, composé de douze juges neuchâtelois, a la compétence de statuer sur la succession de la principauté. Écartant le prince de Conti, le tribunal des Trois-États attribue la souveraineté au roi de Prusse, moins pour des raisons généalogiques que pour des considérations géopolitiques. Frédéric I^{er} de Prusse a l'avantage d'être de confession réformée et de pouvoir protéger Neuchâtel des appétits français. De plus, l'éloignement géographique du roi permet aux Neuchâtelois de conserver une large autonomie.



Marie de Nemours (1625-1707)

Ce qu'en dit Wikipédia

Marie de Nemours, née en 1625 et décédée en 1707, est princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin. Fille d'Henri II d'Orléans-Longueville et de Louise de Bourbon-Condé, elle est connue jusqu'à son mariage sous le nom de **Marie d'Orléans**, *Mademoiselle de Longueville*. Elle épouse son cousin, Henri II de Savoie, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale en 1657, mais devient veuve deux ans plus tard. Par son arrière-grand-mère Marie de Bourbon-Saint-Pol d'Estouteville, elle fut comtesse de St-Pol (qu'elle vendit en 1705 à Elisabeth de Lorraine, "Mademoiselle de Commercy", d'où succession chez les Melun d'Epinoy puis les Rohan-Soubise), et duchesse d'Estouteville. Elle fut aussi comtesse de Tancarville, et comtesse de Dunois, titre qu'elle transmet à son petit-cousin Louis-Henri de Bourbon-Soissons, comte de Noyers (Louis-Henri prétendit aussi à la succession de Neuchâtel, mais il y échoua. Ses descendants, les d'Albert de Luynes de Chevreuse, eurent la succession du Dunois, et aussi de Coulommiers). Après elle, la « seigneurie du duché d'Estouteville » et le comté de Tancarville échurent à ses cousins Goyon-Matignon, puis Grimaldi de Monaco et Colbert de Seignelay (puis Montmorency), issus du duc Léonor de Longueville, le grand-père du duc Henri II.

Régente

En 1672-1674, elle fut d'abord co-régente de Neuchâtel pour son demi-frère Charles-Paris, puis régente en 1679-1682 pour son demi-frère Jean-Louis Charles, sous l'autorité d'un conseil sans lequel elle ne pouvait rien décider. Elle destitua ceux qu'elle avait trouvés opposés à ses prétentions, dont le chancelier Georges de Montmollin. Mais le roi de France Louis XIV lui retira la tutelle de son frère et confia la régence en 1682 au prince de Condé, frère de la duchesse de Longueville et à son fils le duc d'Enghien. Le chancelier de Montmollin fut rétabli, puis à nouveau dépouillé de ses charges. L'abbé-duc, Louis Charles d'Orléans, termina son règne nominal, le 24 janvier 1694.

Une succession disputée

La duchesse de Nemours se rendit à Neuchâtel pour réclamer sa succession. Elle était accompagnée du chevalier de Soissons. Mais le prince

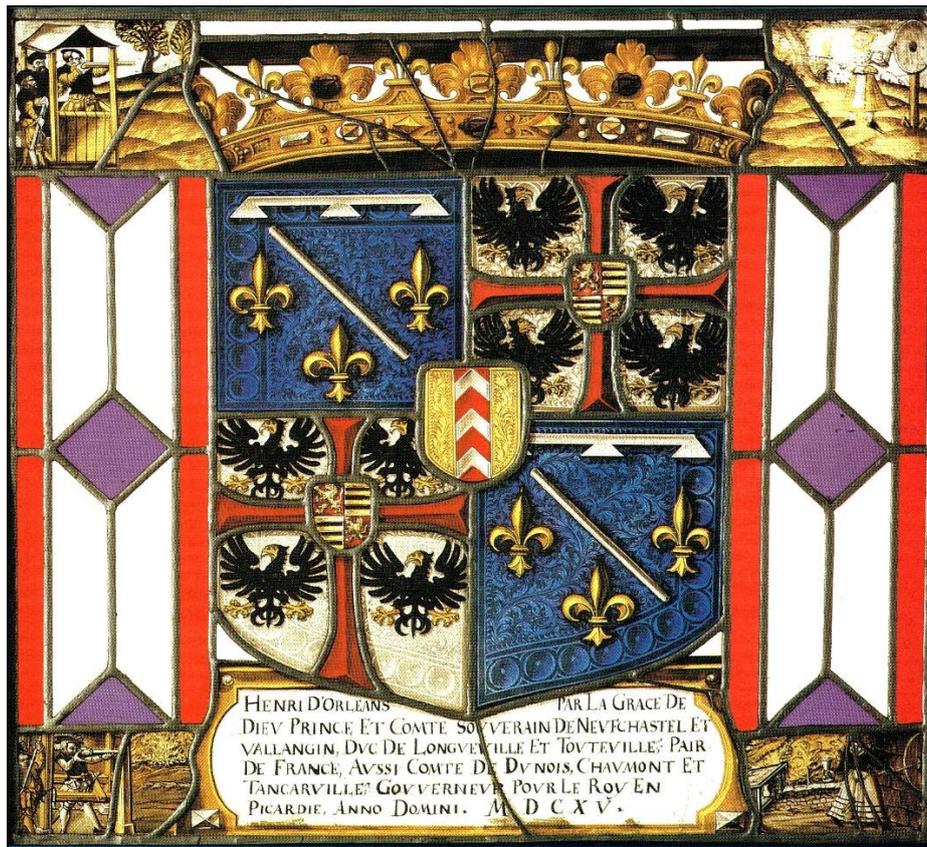
de Conti (le Grand Conti), petit-neveu du Grand Condé et de la duchesse Anne-Geneviève, s'était mis sur les rangs. Les cantons suisses prirent le parti de la duchesse Marie, qui devenait ainsi la dernière comtesse-princesse héréditaire de Neuchâtel. Les Trois-États (conseil de la Nation et tribunal suprême) adjugèrent la souveraineté à la duchesse et déclarèrent le pays "inaliénable". Elle est ainsi princesse de Neuchâtel dès le 12 mars 1694. Le pays de Neuchâtel est alors déchiré entre ses partisans et ceux du prince de Conti, un proche de Louis XIV. Le peuple resta fidèle à Marie de Nemours qui rentra à Neuchâtel. Elle fut conduite en triomphe au château. Le prince de Conti demanda la convocation d'un tribunal impartial pour réformer la sentence de 1694 mais la population du pays ainsi que les cantons suisses craignaient de voir Neuchâtel devenir une province française, et se préparèrent à défendre les limites jurassiennes de la Suisse. Les délégués des communes se réunirent à Neuchâtel le 24 avril 1699 et résolurent de maintenir l'autorité des Trois-États. Le prince de Conti dut alors renoncer à ses prétentions. Mais Louis XIV rappela en France le prince de Conti et la princesse. Marie fut exilée dans sa terre de Coulommiers (janvier 1700) pour avoir résisté aux volontés du roi, qui voulait l'obliger à destituer ceux de ses officiers qui s'étaient montrés les plus opposés au parti de son rival Conti. Elle revint après un exil de quatre ans et s'établit à Valangin.

Extinction de la branche de Longueville

À sa mort en 1707 disparaissait la dernière princesse de Neuchâtel d'origine française. La famille d'Orléans-Longueville qui avait régné pendant deux siècles sur Neuchâtel, s'éteignit. Les Neuchâtelois choisirent Frédéric I^{er} de Brandebourg, roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel, de préférence au prince de Conti. La crainte de la politique de Louis XIV et la volonté de maintenir le pays de Neuchâtel, comme État indépendant, inaliénable et indivisible, en conservant ses libertés et ses liens avec les cantons suisses, explique le choix fait par les Trois-États.

...

Les *Mémoires* de Marie de Nemours ont paru en 1709.



Armes d'Henri I^{er} d'Orléans-Longueville, prince et comte souverain de Neufchâtel et Valangin

Henri I^{er} d'Orléans, comte de Neufchâtel et de Valangin

Duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Châtelailon, comte de Neufchâtel, de Tancarville et de Valangin, pair de France, né en 1568 et mort à Amiens le 8 avril 1595, il fut Grand chambellan de France de 1589 à 1595 sous Henri IV.

Fils de Léonor d'Orléans-Longueville et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville et comtesse de Saint-Pol, il se porte au-devant de François de La Noue lors de sa libération en 1589 et remporte sur les Ligueurs la bataille de Senlis en mai 1589.

À l'assassinat d'Henri III au mois d'août suivant, le roi protestant de Navarre Henri de Bourbon est appelé à régner sous le nom d'Henri IV, mais les grandes villes françaises se rangent derrière la Ligue et son chef, le duc Charles de Lorraine.

À ce moment-là, l'armée royale d'Henri IV n'est plus que l'ombre d'elle-même. Ce dernier ne peut compter que sur 20'000 hommes à peine pour conquérir un royaume qui se refuse à lui. Il confie le commandement de la Picardie au duc de Longueville. Henri d'Orléans, lui ouvre la ville de Gournay-en-Bray dont il est le seigneur, puis dégage la place de Dieppe lors du siège mené par le duc de Mayenne et se fait remarquer à la « journée des farines » (le 21 janvier 1591).

Henri d'Orléans-Longueville épouse Catherine de Gonzague dont il eut un fils, Henri II, père de Marie de Nemours.

Sources :

- Dictionnaire du XIX^e siècle, Larousse
- Cet article est partiellement ou en totalité issu de l'article intitulé « Henri d'Orléans, duc de Longueville ».

Finances de la Fondation

Le confinement a fait fondre les réserves de la Fondation dont les frais de fonctionnement ont continué à tomber chaque mois malgré ces trois mois d'inactivité dus au coronavirus. Nous prions instamment les Amis qui nous ont soutenu jusqu'à cette année de bien vouloir s'acquitter de leur cotisation annuelle afin que nous puissions poursuivre notre travail de mémoire. Il faut en effet la contribution de plusieurs membres pour permettre de nous acquitter d'un seul mois de loyer.

En échange de cette modeste contribution de **CHF 35.-- par an**, nous vous offrons le libre accès aux informations généalogiques et héraldiques dont nous disposons (5'000 dossiers), à notre bibliothèque et vous offrons la version en ligne de "La Pomme", notre bulletin d'information.

Nos locaux sont ouverts trois matinées par semaine, de 09h00 à midi, et sur rendez-vous. Vous disposez également d'une assistance gratuite pour vos propres recherches.

Nous disposons de deux comptes postaux :

- **Cotisations**

Association des Amis de la Fondation
Archives Vivantes (FAV)
2000 Neuchâtel
CH67 0900 0000 1707 3135 6

- **Dons**

Fondation Archives Vivantes (FAV)
2117 La Côte-aux-Fées
CH73 0900 0000 1724 2554 7



Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre aide et vous souhaitons d'excellentes vacances à la découverte de notre beau pays.

Conseil de fondation FAV

Projet ADNy Suisse romande

Le Projet Romandie ADNy est une initiative de science participative qui recherche les signatures ADN caractéristiques de la population ancienne de ce territoire. Ces signatures, portées par le chromosome Y, sont transmises avec constance de père en fils à la façon de la filiation patronymique. Ce parallèle étroit permet l'étude des familles aux origines de la Romandie, dont les racines et patronymes plongent au cœur du Moyen Âge. Au-delà de l'horizon généalogique, toute signature ADN ouvre également sur l'anthropologie. Une signature ADNy possède une histoire qui remonte jusqu'aux sources africaines de l'homo sapiens. L'objectif principal de ce projet relève cependant de l'histoire familiale et de la riche tradition romande : la généalogie documentaire trouve dans la révolution génomique un outil complémentaire qu'il s'impose désormais d'exploiter. La participation à ce projet suppose la soumission d'une lignée documentée aussi loin en amont que possible. Chaque génération doit être identifiée par une date et un lieu de mariage. La rencontre de deux ascendances patrilinéaires chez un ancêtre commun et leur validation par des résultats ADNy concordants permettront la déduction d'une signature ancestrale associée à tel nom de famille. Aussi peut-on espérer que les chercheurs de chaque canton romand s'intéressent à la « triangulation » de leurs signatures ADN les plus caractéristiques. La Fondation Archives Vivantes est partenaire du Projet.

Les personnes intéressées peuvent passer un test de salive auprès de la Fondation :

archivesvivantes@net2000.ch



Rédaction de ce n° 39 :

Eric Nusslé & Pierre Gendreau-Héty
Correcteurs : Sylvain Gailloud, Olivier Lador,
Marinette Nusslé, Jean-Samuel Py
Impression : Néoprint SA Morges